



EUROPEAN TRADE UNION COMMITTEE FOR EDUCATION
COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'EDUCATION

RAPPORT

Conseil et Conférence du CSEE, Amsterdam, 14-15 juin 2004

L'enseignement et le processus de Lisbonne

Développement de politiques
en matière d'utilisation d'indicateurs et de repères



Education and Culture

Socrates

*Ce projet a été réalisé avec le soutien de la
Communauté européenne dans le cadre du programme Socrates*

*Les informations contenues dans la présente publication reflètent le point de vue de l'auteur,
la Commission ne peut être en aucun cas tenue responsable de l'utilisation de ces informations*

Table des matières

1. Introduction	<i>p. 3</i>
2. Rapport général	<i>p. 4</i>
2.1 Le contexte de l'éducation	<i>p. 4</i>
2.2 L'utilisation d'indicateurs et de repères	<i>p. 5</i>
2.3 La représentation du CSEE dans les groupes de travail de la Commission européenne	<i>p. 8</i>
2.4 Une politique commune de l'UE en matière d'éducation?	<i>p. 8</i>
3. Rapports des groupes de discussion	<i>p. 11</i>
3.1 Groupe de travail 1	<i>p. 11</i>
3.2 Groupe de travail 2	<i>p. 12</i>
3.3 Groupe de travail 3	<i>p. 13</i>
3.4 Groupe de travail 4	<i>p. 15</i>
4. Résumé: Recommandations en vue de l'élaboration des orientations politiques du CSEE	<i>p. 18</i>
5. Ordre du Jour	<i>p. 21</i>
6. Liste des participants	<i>p. 23</i>
Annexe 1: Le processus de Lisbonne	<i>p. 28</i>
Annexe 2: « <i>Final List of Indicators</i> » – juillet 2003	<i>p. 35</i>

1. Introduction

Depuis plusieurs années, l'Union européenne s'est attachée au développement d'indicateurs et de repères en matière d'éducation. Le *Rapport européen sur la qualité de l'éducation* présenté par la Commission européenne en 2000 était l'aboutissement d'initiatives prises tout au long de l'année précédente. Il proposait 16 indicateurs couvrant quatre domaines : niveau atteint, réussite et transition, suivi de l'éducation scolaire, ressources en matière d'éducation et structures.

Le CSEE a suivi ce travail depuis le début dans un contexte de développement des politiques de qualité dans l'éducation. Dans sa réponse au *Rapport européen sur la qualité de l'éducation*, ainsi que lors de la table ronde organisée à Berlin en mars 2001 « Un défi pour l'éducation dans la nouvelle économie – indicateurs, nouvelles aptitudes et formation tout au long de la vie en Europe », le CSEE avait principalement évoqué la nécessité de développer des indicateurs reflétant de manière plus adéquate la complexité de la réalité des écoles.

Le Conseil et la Conférence organisés par le CSEE à Amsterdam les 14 et 15 juin derniers ont permis l'élaboration d'une politique syndicale sur l'utilisation d'indicateurs et de repères en matière d'éducation. Dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, la coopération sur les indicateurs s'est accrue dans l'UE et on compte désormais 29 indicateurs. En outre, de nouveaux indicateurs sont en cours d'élaboration.

Les conclusions que le Conseil et la Conférence du CSEE présentent dans ce rapport démontrent qu'il subsiste un fossé important entre l'utilisation actuelle des indicateurs par les gouvernements d'une part et les exigences et recommandations des syndicats de l'éducation d'autre part.

En particulier, les conclusions insistent sur la nécessité d'élaborer des indicateurs nouveaux et plus adéquats dans le domaine de l'éducation et de la formation des enseignants, qu'elle soit initiale ou continue. Un autre domaine prioritaire est celui du développement d'indicateurs qualitatifs, notamment des indicateurs portant sur des compétences et connaissances essentielles difficiles à mesurer, telles que la citoyenneté, la cohésion sociale, la démocratie et la créativité. De la même manière, les conclusions mettent en évidence l'importance d'une part d'un soutien et d'une formation suffisantes aux enseignants dans le cadre du travail avec des indicateurs et, d'autre part, de l'implication directe des enseignants lors de changements dans les politiques nationales en matière d'éducation.

L'Union européenne est visiblement en train de développer une politique commune en matière d'éducation avec des objectifs communs tels qu'identifiés dans les processus de Lisbonne et de Copenhague, visant à améliorer les systèmes d'enseignement et de formation professionnels. Comme l'ont confirmé les discussions sur ce thème lors du Conseil et de la Conférence, il est important que le CSEE continue à promouvoir le respect et la reconnaissance de la diversité culturelle dans la coopération européenne en matière de politique éducative.

Il est nécessaire de continuer à renforcer le dialogue social. Le CSEE souhaite que les conclusions du Conseil et de la Conférence contribuent à faire avancer de façon efficace des positions politiques syndicales tant au niveau national qu'européen.

Martin Rømer
Secrétaire Général



2. Rapport général

2.1 Le contexte de l'éducation

Dans les conclusions du Conseil européen de Lisbonne de 2000, l'éducation est décrite pour la première fois comme un outil majeur permettant d'atteindre un objectif stratégique au niveau de l'UE. La stratégie de Lisbonne vise à faire de l'UE « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* » d'ici à 2010, et les Ministres de l'éducation de l'UE ont été mandatés à soumettre un rapport sur les objectifs concrets futurs pour les systèmes d'éducation et de formation en vue de contribuer à l'objectif général. Trois objectifs stratégiques et 13 objectifs associés ont été définis en 2001¹ et suivis en 2002 d'un Programme de travail détaillé² sur la mise en œuvre des objectifs fixés (voir Annexe I). Dans le programme de travail, les Ministres de l'éducation de l'UE ont également formulé un objectif ambitieux pour les systèmes d'éducation européens : « *L'éducation et la formation seront de la plus haute qualité et les systèmes ainsi que les établissements d'éducation et de formation de l'UE constitueront une référence de qualité au niveau mondial* ».³

Le processus de Lisbonne est mis en œuvre par le biais de la méthode de coopération ouverte, qui établit une nouvelle méthode de coopération au sein de l'UE fondée sur:

- l'identification et la définition conjointe d'objectifs communs
- l'accord sur des repères et indicateurs
- l'échange de bonnes pratiques
- l'examen par les pairs



Afin d'aider à la mise en œuvre des objectifs adoptés, la Commission européenne a mis en place, entre 2001 et 2003, onze groupes de travail, composés d'experts nationaux des pays UE/AELE, de pays candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie), de parties prenantes et d'autres organisations internationales. Le CSEE est représenté dans quatre des onze groupes de travail.

La Commission européenne a également établi un Groupe permanent sur les indicateurs et les repères (GPIR) en 2002. Après avoir consulté chacun des groupes de travail, le Groupe permanent sur les indicateurs et les repères a publié en juillet 2003 une liste finale comprenant 29

¹ Rapport du Conseil « Education » au Conseil européen: « *Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation* », 12 février 2001.

² « *Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe* », adopté par le Conseil « Education » et la Commission le 14 février 2002.

³ Idem, p. 9.

indicateurs⁴ destinés à mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs définis (voir Annexe II). Tous les indicateurs choisis étaient fondés sur des données déjà disponibles ainsi que sur des données valides et comparables (ç.-à-d. de Eurostat ou de l'OCDE). Les domaines dans lesquels de nouveaux indicateurs doivent être élaborés ont également été identifiés et seront examinés plus en détail dans un rapport du GPIR qui sera publié le 9 décembre 2004.

En outre, le Conseil Européen pour l'Education a adopté en mai 2003 cinq repères dans le domaine de l'éducation et de la formation⁵ qui pourront être appliqués dans le cadre de l'évaluation des progrès. Les repères, ou niveaux de référence des performances moyennes européennes, ont également été sélectionnés selon des données disponibles et comparables. Ces repères ainsi que les 29 indicateurs existants ont servi de point de départ à une évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, qui a été reprise dans le Rapport conjoint du Conseil et de la Commission « Education et formation 2010 : l'urgence des réformes pour réussir Lisbonne », soumis au Conseil Européen le 26 mars 2004.

2.2 L'utilisation d'indicateurs et de repères

Les interventions en plénière et les débats qui se sont déroulés lors des deux jours de réunion du Conseil ont permis l'identification d'un certain nombre de remarques relatives à l'utilisation des indicateurs et repères:



Anders Hingel, de la Commission européenne, a souligné que les indicateurs de l'UE visent à identifier des bonnes pratiques dans des pays considérés à titre individuel, et non pas à un classement des états membres. Dans le rapport intérimaire conjoint de la Commission et du Conseil publié au printemps 2004, les indicateurs ont été utilisés afin de lancer un avertissement visant à attirer l'attention sur des domaines dans lesquels les états membres devaient fournir des efforts urgents. Ces avertissements concernaient par exemple : un manque d'investissement dans les ressources humaines ; des taux de décrochage scolaire précoce trop élevés ; le manque de représentation féminine dans les domaines scientifiques et technologiques ; l'échec de

presque 20% des jeunes dans l'apprentissage de compétences clefs ; l'imminence d'une pénurie d'enseignants et de formateurs qualifiés ; un niveau de mobilité très bas ; la faible proportion d'adultes bénéficiant de l'apprentissage tout au long de la vie.

⁴ Rapport du Groupe permanent sur les indicateurs et les repères (GPIR): *“Final list of indicators to support the implementation of the work programme on the future objectives of the education and training systems: Results of the consultation of the working groups”*, Juillet 2003.

⁵ Conclusions du Conseil: *“Niveaux de référence des performances moyennes européennes en matière d'éducation et de formation (repères)”*, 5 mai 2003.

Lors d'une présentation d'ensemble des avantages et inconvénients de l'utilisation des indicateurs, **Peter Mortimore, ancien directeur du Département Education de l'Université de Londres**, a formulé les remarques suivantes:

1. Les indicateurs devraient être utilisés afin de fournir la meilleure information disponible. Il est nécessaire qu'ils contiennent des mises en garde et des signes d'alarme. Il ne faut pas oublier que l'objectif des indicateurs est l'amélioration des résultats des étudiants à titre individuel, des classes d'étudiants, des établissements scolaires, des systèmes, voire des représentants d'états membres.
2. Les indicateurs peuvent aider l'enseignant en lui donnant des points de comparaison afin d'évaluer les progrès : Quelle a été la progression de mon étudiant? ; Est-elle supérieure ou inférieure à la moyenne pour un étudiant de cet âge? Y a-t-il des différences réelles entre garçons et filles?; Est-ce équitable pour les étudiants issus de minorités ethniques? Les étudiants désavantagés ne sont-ils pas défavorisés? La règle d'or est que ceux qui sont les plus proches de l'endroit de l'évaluation tirent le plus grand bénéfice de l'information.
3. Les indicateurs peuvent contribuer au processus d'amélioration des classes, des écoles ou des systèmes par: a) l'évaluation de la situation à l'aide de "mesures"; b) l'élaboration de "repères" intelligents; c) l'évaluation des "indicateurs" avant et après; d) la comparaison entre les évolutions et la stabilité.
4. Les difficultés liées aux indicateurs
 - Il est aisé de juger des composantes de l'éducation telles que :
 - Locaux et équipements scolaires
 - Qualifications des enseignants
 - Résultats d'examens de fin de cycle
 - Il est malaisé de juger des composantes de l'éducation telles que :
 - la qualité de l'expérience d'un individu ou d'un groupe
 - la contribution au progrès apportée par l'école, la municipalité ou le système
 - Un substitut de la qualité est l'efficacité
5. L'utilisation d'indicateurs devient particulièrement problématique si les enjeux sont trop élevés, ç.-à-d. si la politique se base trop facilement sur l'utilisation des indicateurs. Cela revient à fausser les résultats. Une autre pratique politique désastreuse qui résulte de l'utilisation des indicateurs est le classement en bonnes et mauvaises écoles.



6. Comme l'a souligné le professeur Mortimore, ce qui permet de progresser dans l'évaluation de l'efficacité des écoles, c'est l'auto-évaluation et l'auto-examen à l'aide d'indicateurs. L'auto-évaluation implique que la personne la mieux informée émet un jugement et que les personnes qui ont le plus à gagner ou à perdre sont impliquées. L'auto-examen à l'aide d'indicateurs doit inclure des jugements qualitatifs et devrait également traiter des dispositions particulières ainsi que des domaines affectifs.
7. Le Professeur Mortimore a en outre souligné qu'un des aspects positifs du travail européen sur les indicateurs était le fait que, dans ce cas, les indicateurs sont créés par d'autres organisations que les gouvernements nationaux. Cet aspect est essentiel si l'on veut s'assurer que les indicateurs dépassent les intérêts locaux.

Voici les principaux points de vue formulés dans les différents panels⁶ :

Il y a trois aspects à prendre en compte par le CSEE:

Comment faire le meilleur usage possible des indicateurs existants ?

Comment prendre conscience des abus liés aux indicateurs ?

Comment développer de nouveaux indicateurs ?

Le CSEE devrait se concentrer sur des indicateurs qui soutiennent le travail de leurs organisations membres. Dès lors, la priorité devrait être accordée aux indicateurs qui peuvent aider l'enseignant au quotidien. L'utilisation des indicateurs devrait être envisagée selon une approche partant de la base. Les enseignants devraient avoir un accès direct à l'information relative aux indicateurs et les syndicats devraient superviser l'utilisation des indicateurs dans la classe et fournir un soutien direct aux enseignants. Il faut toujours garder à l'esprit que les indicateurs sont un outil et non pas un objectif.

Les syndicats devraient être à l'affût des indicateurs constituant un outil politique qui leur permet d'améliorer l'éducation. Par exemple, des indicateurs démontrant la nécessité d'un million de nouveaux enseignants⁷ sont très utiles pour les syndicats.

Afin d'utiliser au mieux les indicateurs, il est important d'apprendre aux enseignants à s'en servir.

L'utilisation des indicateurs doit être combinée à l'évaluation par les pairs ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques. La coopération internationale en matière d'indicateurs devient bénéfique lorsque les bonnes pratiques identifiées par les indicateurs peuvent être transférées vers un autre contexte culturel.

Il y a eu dans le passé de nombreux exemples d'utilisation d'indicateurs par les gouvernements afin de procéder à des réductions budgétaires dans l'éducation. Les syndicats devraient œuvrer à ce que les indicateurs soient utilisés pour améliorer les résultats et non pas réduire les budgets.

⁶ John Bangs (NUT), Radovan Langer (CMOS-PS), Marjatta Melto (OAJ), et Rudy Van Renterghem (COC).

⁷ Voir le Document de travail des services de la Commission: "Progress towards the common objectives in education and training: Indicators and benchmarks", 21 janvier 2004, p. 5.

Mais il ne faut pas oublier que les indicateurs constituent toujours des enjeux politiques, ou en d'autres mots, les indicateurs sont politiques mais les enjeux relèvent de l'éducation.

Les indicateurs sélectionnés par le Groupe permanent sur les indicateurs et les repères (GPIR) afin de mesurer les progrès en ce qui concerne l'objectif 1.1: *Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs*, ont été identifiés comme gravement inadéquats, en raison de leur nature strictement quantitative (distribution de enseignants selon l'âge, nombre de jeunes, et proportion d'élèves par enseignant). Le CSEE devrait saisir l'opportunité de créer de nouveaux indicateurs dans ce domaine.

La majeure partie des indicateurs élaborés par le GPIR sont de nature quantitative. Nous devrions chercher à établir des indicateurs qualitatifs, plus élaborés. Bien sûr le problème des indicateurs qualitatifs est leur coût plus élevé.

2.3 Représentation du CSEE dans les groupes de travail de la Commission européenne

Les quatre représentants du CSEE au sein des groupes de travail de la Commission européenne⁸ dans le cadre du suivi de la stratégie de Lisbonne ont donné une présentation sur le travail dans leurs groupes respectifs et le rôle des partenaires sociaux au sein des groupes. En général, les groupes de travail ont été décrits positivement comme un forum permettant aux partenaires sociaux d'exercer une influence. La représentation dans les groupes donne une vue globale du processus de mise en œuvre et le rend plus transparent, même si la Commission et les représentants des gouvernements nationaux restent les principaux protagonistes des groupes. Un des aspects décevants mentionnés était le fait que très peu de recommandations et de commentaires des groupes de travail étaient inclus dans le rapport intérimaire conjoint Conseil/Commission sur les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne en ce qui concerne l'éducation et la formation, adoptée au printemps 2004.

En ce qui concerne la coopération avec le Groupe permanent sur les indicateurs et les repères lors de la sélection de la liste des indicateurs, le message général était que les groupes de travail auraient souhaité que plus d'indicateurs qualitatifs et innovateurs soient inclus dans la liste finale. Le groupe sur les compétences clefs souhaitait développer de nouveaux indicateurs relatifs à la capacité d'apprendre et à la sensibilisation à la culture. Les indicateurs relatifs à la qualité de la formation d'enseignants ainsi qu'au pourcentage d'enseignants qui reçoivent une formation continue, sur laquelle aucune donnée n'est disponible, sont des domaines prioritaires pour le groupe de travail sur la formation des enseignants.

2.4 Une politique commune de l'UE en matière d'éducation?

Dans le sillage du suivi de la stratégie de Lisbonne, une question s'est faite de plus en plus pressante: allons-nous vers une politique commune de l'UE en matière d'éducation? Cette question a été posée au Conseil dans le cadre de l'intervention de **Ulf Fredriksson, de**

⁸ Jean-Louis Biot (UNSA Education), Birgitte Birkvad (DLI), Ulf Fredriksson (Université de Mid Sweden), et Christoph Heise (GEW).

l'université de Mid Sweden, qui l'a subdivisée en trois sous-questions: Comment une politique européenne en matière d'éducation peut-elle être créée dans le cadre actuel de l'Union européenne? Quel pourrait être le contenu d'une telle politique? Quelle serait la politique du CSEE?

Alors que l'utilisation de la méthode ouverte de coordination ainsi que différents "processus" (Lisbonne, Copenhague) ont été mis en exergue comme moyen de créer une politique commune en accord avec les compétences de l'UE dans le domaine de l'éducation, trois éléments ont été identifiés comme contenu principal de la politique de l'UE en matière d'éducation: a) la reconnaissance des qualifications et diplômes à tous les niveaux; b) l'amélioration de la qualité de l'éducation; c) l'expansion du concept d'éducation à un contexte plus large d'apprentissage tout au long de la vie.

Les questions cruciales pour une politique du CSEE sont les suivantes:

- Future distribution des responsabilités entre l'UE et les pays à titre individuel : Dans quel cadre le CSEE souhaiterait-il que cette politique soit élaborée?
- La politique de l'UE en matière d'éducation vise explicitement à une *convergence* des politiques nationales en vue d'atteindre des objectifs communs, alors que *l'harmonisation* est interdite selon le Traité. Toutefois, les deux termes sont ouverts à interprétation et à certains moments il est difficile de les différencier.
- Les méthodes utilisées afin de développer une politique européenne en matière d'éducation. Avons-nous d'autres méthodes de travail que celles déjà utilisées?
- Quel contenu le CSEE souhaite-t-il pour cette politique en matière d'éducation?



Lors du débat en panel du deuxième jour de la réunion, plusieurs points de vue critiques ont été exprimés à ce sujet:

1. La question du choix de système d'éducation dépendra toujours des circonstances locales, on ne peut y apporter une réponse générale.
2. L'accent devrait être mis non pas sur un modèle, mais plutôt sur le soutien de la diversité. Cette question est également liée au renforcement de la cohésion sociale. Les systèmes d'éducation devraient rassembler des étudiants de milieux différents, promouvoir la tolérance et affronter les différences, ce qui profitera dès lors à la cohésion sociale.

Le Conseil a également été informé par la **Ministre hollandaise de l'éducation, Maria van der Hoeven**, des priorités de la Présidence hollandaise de l'UE en matière d'éducation. Tout au long de la deuxième moitié de 2004, la promotion de la mobilité, la transparence et l'apprentissage des langues dans « l'Espace européen de l'éducation », ainsi que la question du rôle de l'éducation dans le renforcement de la cohésion sociale et de la citoyenneté active feront l'objet d'une attention toute particulière. La Ministre a souligné que les objectifs et priorités de la stratégie de Lisbonne constituaient les lignes directrices du travail de la Présidence dans ce domaine. Elle a en outre insisté sur la valeur de la méthode ouverte de coordination qui permet d'identifier les bonnes pratiques au moyen desquelles les états membres de l'UE peuvent apprendre les uns des autres. Dans ce contexte, la Ministre a également évoqué sa propre expérience en tant que Ministre de l'éducation de son pays dans le cadre de la transposition des cinq repères de l'UE en matière d'éducation en priorités nationales pour les Pays-Bas.



3. Rapports des groupes de discussion

Des discussions en profondeur ont eu lieu lors de deux séances de groupes de travail tenues au deuxième jour de la réunion. Il a été demandé aux groupes de travail de fonder leur discussion sur les questions suivantes relatives à l'utilisation d'indicateurs et de repères dans l'éducation : Quel est notre intérêt en tant qu'enseignants ? Quel est l'intérêt des syndicats ? Dans quelle mesure les politiques en matière d'éducation déterminent-elles les indicateurs et vice-versa ? Quels sont les défis pour le CSEE et comment y répondre ?

Les recommandations relatives à une politique du CSEE sur les indicateurs et repères formulées par les groupes de travail sont les suivantes :

3.1 Groupe de travail N°1

Présidente: Birgitte Birkvad

Rapporteur: Ronnie Smith

Tout d'abord, le groupe a souhaité attirer l'attention sur quatre points principaux:

1) Education de la petite enfance

Le travail du groupe d'experts de la Commission européenne sur l'élaboration de repères et d'indicateurs se concentre trop sur les écoles et ne prête pas assez d'attention à l'importance de l'éducation de la petite enfance (maternelle). Il y a également une tendance à se concentrer sur le rendement et à minimiser les apports, alors que le financement et les investissements ont une grande influence sur les résultats. Un meilleur équilibre des indicateurs est nécessaire.

2) Publication de données

Le groupe a exprimé sa vive préoccupation quant à la publication de plus en plus fréquente de données sur les écoles à titre individuel. D'habitude, uniquement certains types de renseignements étaient publiés, des données qui étaient aisément mesurables et pouvaient être utilisées afin de comparer les écoles. Ces données sur les écoles à titre individuel donnent une image incomplète d'une école mais peuvent constituer le fondement de certains jugements. En outre, les enseignants ont le sentiment qu'on les tient personnellement responsables des résultats (par exemple la performance lors des tests de lecture). Les indicateurs peuvent alors avoir un effet négatif en devenant un élément déterminant du travail de l'enseignant, plutôt qu'un outil destiné à mesurer les progrès.



3) Indicateurs modérés

Il faut conserver une perspective large. Dans le cadre de la quantification des compétences clefs des élèves, par exemple, il faudrait aussi mettre l'accent sur des compétences telles que la démocratie, la paix, la citoyenneté.

4) Esprit d'entreprise

Dans le cadre de la discussion relative au travail du Groupe d'experts B (compétences clefs), deux perceptions différentes du terme «esprit d'entreprise» sont apparues. Certains ont estimé que le terme était inapproprié, parce que trop spécifique au monde des entreprises, et mettant l'accent sur l'individu au détriment du collectif, avec la notion d'écoles gérées comme des entreprises. D'autres membres du groupe ont interprété le terme de manière positive, en soulignant qu'il devait être compris comme des compétences au sens le plus large, telles que l'innovation et le travail en équipe.

En conclusion le groupe a mis en exergue les domaines de priorité suivants pour une politique du CSEE :

- L'importance de l'investissement dans l'éducation devrait être soulignée à tous les niveaux.
- La priorité devrait être donnée au développement professionnel continu et à la formation des enseignants. A cet égard, la formation et les qualifications des chefs d'établissement scolaire est également importante.
- Les indicateurs devraient prendre en compte les conditions de l'environnement scolaire (par ex. la taille des classes).
- Il y a une préoccupation croissante au sujet de la publication de données relatives aux écoles à titre individuel, notamment sur la distorsion de l'image de l'école puisque, dans la plupart des cas, cette démarche ne prend pas en compte le contexte général.

3.2 Groupe de travail N°2

Président: Christoph Heise

Rapporteur: Olwyn Gunn

1) Situation de l'enseignant

Le groupe a mis en exergue l'importance de l'implication des enseignants dans les processus de modification des politiques d'éducation nationale. Bien qu'il faille responsabiliser les systèmes éducatifs, il s'agit également d'assurer professionnalisme et autonomie à l'enseignant.

Le groupe a posé certaines questions. Les indicateurs pouvaient-ils constituer un gaspillage de ressources ? Les indicateurs sont-ils sains ? Les indicateurs sont-ils devenus un outil politique ? Les heures de classe devraient-elles constituer un indicateur ? Le groupe a exprimé ses préoccupations quant à l'impact qu'auront des indicateurs relatifs aux conditions de travail, au PIB et aux niveaux de ressources.

2) *Indicateurs modérés et "durs"*

Il devrait y avoir équilibre entre les indicateurs modérés et "durs". De nombreuses valeurs et compétences importantes promues par l'école sont extrêmement difficiles à mesurer (par ex. la citoyenneté, la démocratie, la créativité, etc.) et en tous cas elles ne sont pas prises en compte par les indicateurs "durs". Des indicateurs modérés devraient être élaborés.

Les indicateurs ne devraient pas être utilisés afin d'émettre des jugements au sujet des enseignants. Les indicateurs constituent un outil, pas un objectif. Dans certains cas, les indicateurs destinés à mesurer les progrès de l'étudiant sont interprétés comme un reflet de la qualité de l'éducation. Il est fréquent que les indicateurs soient utilisés comme outil politique visant à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

Il faut reconnaître et admettre que les différences culturelles ont un impact sur les indicateurs.

L'environnement social des élèves joue un rôle majeur et doit être pris en compte et reflété dans les indicateurs. Les informations relatives aux origines sociales des élèves devraient provenir d'un échange direct entre l'enseignant et l'élève.

3) *La diversité culturelle, la citoyenneté et la cohésion sociale*

Le groupe souhaite que le CSEE, dans son travail futur, donne priorité au travail sur les indicateurs dans le domaine de la citoyenneté et de la cohésion sociale. Le CSEE devrait voir au-delà de l'agenda de l'UE, centré sur la croissance économique, et maintenir le cap sur l'objectif d'une amélioration de la qualité de l'éducation des élèves.

En outre, le CSEE devrait encourager activement le respect et la reconnaissance de la diversité culturelle. Les échanges de bonnes pratiques entre membres du CSEE constitue un potentiel qui devrait être développé.

3.3 Groupe de travail N°3

Président: Ulf Fredriksson

Rapporteur: Pat Lerew

1) *La formation des enseignants*

Le groupe a tout d'abord discuté de l'impact du processus de Bologne sur la formation des enseignants. Le groupe a en particulier exprimé sa vive préoccupation quant aux conséquences sur le niveau de formation des enseignants si celle-ci doit être contenue dans une structure deux

plus un/deux, comme l'implique le système en deux cycles du processus de Bologne. A la fin de chaque phase, les étudiants devraient être aptes à entrer sur le marché du travail. Les participants au groupe, 15 membres représentant 10 pays différents, se sont accordés à souligner que le secteur de la formation des enseignants n'avait pas été suffisamment vigilant, par rapport à d'autres secteurs tels que l'ingénierie ou les études médicales. Il est apparu évident aux participants que le cycle réduit de trois ans ne suffira pas à cette formation. La combinaison de formation théorique et pratique qui est essentielle dans la formation des enseignants demande un minimum de quatre ans d'études⁹. Les syndicats devront garder une position ferme sur ce point.

Le groupe a recommandé que le Comité permanent sur l'enseignement supérieur et la recherche soit impliqué dans la réponse apportée à cette question dans le cadre du Processus de Bologne.

En Italie, différentes qualifications sont requises pour enseigner dans les secteurs pré-primaire, primaire et secondaire, ce qui rend difficile aux enseignants de changer de niveau au cours de leur carrière.



2) Développement professionnel

Les situations d'apprentissage tout au long de la vie et de développement professionnel des enseignants ont été discutées en tenant compte des différences entre pays. L'accès au développement professionnel continu varie grandement entre les différents pays, mais en général il n'y a pas suffisamment de financement des gouvernements dans ces domaines. Le CSEE devrait être plus actif sur ce thème.

Le groupe a recommandé que :

- La quantité du développement professionnel soit surveillée ;
- Le nombre d'enseignants qualifiés soit identifié. Cette donnée fait défaut aux gouvernements de l'UE ; le CSEE devrait constituer un forum qui permettrait de collecter les chiffres nationaux.

⁹ Cette observation ne s'applique pas à la formation proposée dans les instituts pédagogiques, comme ceux destinés aux secteurs maternel et primaire, mais bien à la formation dite 'académique'.

3) Indicateurs en classe

En ce qui concerne les indicateurs directement liés à l'enseignement en classe, le groupe a recommandé que les différents types de tests au sein des écoles soient surveillés. En outre, le CSEE devrait voir au-delà de l'objectif économique de la stratégie de Lisbonne et chercher à élaborer des indicateurs s'appliquant à des aspects aussi complexes de l'apprentissage que l'intelligence émotionnelle et la pensée critique. La taille des classes devrait constituer un indicateur et la qualité de l'éducation devrait constituer un domaine prioritaire dans le cadre du développement de nouveaux indicateurs.

4) Evaluation externe / interne

Enfin, le groupe a débattu des relations entre l'évaluation externe et interne des écoles. Dans la majorité des pays, il est nécessaire de parvenir à un meilleur équilibre entre l'évaluation externe et interne des écoles.

3.4 Groupe de travail N°4

Président: Jean-Louis Biot

Rapporteur: Georges Pasquier

1) *L'influence des indicateurs sur les politiques de l'éducation*

Afin de savoir dans quelle mesure les indicateurs déterminent les politiques de l'éducation et vice-versa, le groupe a examiné la question des TIC dans l'éducation.

Dans ce domaine, l'utilisation d'indicateurs a souvent abouti à l'équipement d'écoles en TIC qui n'a en général pas été accompagné par une formation des enseignants à l'utilisation de ces technologies, comme cela a été le cas en Belgique. Au Portugal, les TIC ont été principalement introduites dans les écoles secondaires. Bien qu'il existe une volonté politique de développer les TIC dans l'éducation, la récession économique empêche leur développement rapide. En Hongrie, un programme « Schuli-Net » a été lancé dans les années 80. Tous les écoles secondaires supérieures et 80% des écoles primaires et du secondaire inférieur sont connectées à Internet, mais les enseignants n'ont pas reçu de formation adéquate.

De manière générale, les rapports formulés par les membres du groupe ont révélé que les indicateurs influencent les politiques nationales d'éducation de manière très subjective. En Hongrie par exemple, des indicateurs ont été manipulés suivant les intentions du gouvernement ; même les indicateurs quantitatifs comme le PNB ont été interprétés abusivement. En Belgique, des résultats comme PISA ont influencé des décisions politiques, mais pour prendre l'exemple de PISA qui a montré que la Belgique a un système très inégalitaire, on n'en n'a tiré aucune conclusion permettant de modifier les politiques.



2) *Consultation des syndicats*

Le groupe a abouti à une conclusion préoccupante : dans aucun des pays représentés les syndicats n'avaient été consultés par les gouvernements sur les politiques d'éducation nationales relatives aux TIC.

En Bulgarie par exemple le Ministère de l'éducation et la Banque Mondiale ont signé un contrat afin d'équiper les écoles en équipements TIC sans impliquer les syndicats, qui ont été informés de cet accord seulement un an après sa signature. Cet accord, en outre, ne couvrait qu'un équipement incomplet et ne prévoyait aucune formation pour les enseignants, bien que cet aspect avait été prévu.

3) *Recommandations pour une politique du CSEE*

Le groupe a recommandé qu'un centre européen d'information sur les TIC dans l'éducation soit établi. Les TIC ont une grande influence sur l'organisation de notre société, comment n'influenceraient-elles pas les systèmes éducatifs ? Le développement des TIC dans l'éducation évolue rapidement et les syndicats devront être très actifs sur la question de l'utilisation et de l'harmonisation des indicateurs sur les TIC.

Parmi les nombreuses idées qui circulent sur les TIC dans l'éducation et qu'un Centre européen de recherche sur les TIC dans l'éducation devrait aborder, le groupe a évoqué :

- L'utilisation des ordinateurs et d'Internet peuvent favoriser l'apprentissage de la lecture (PISA), l'ouverture au monde, la connaissance, etc. dans des milieux par ailleurs ouverts ; dans d'autres cas les TIC semblent limiter le développement des compétences des jeunes.
- Comment apprendre aux enfants à être sélectifs dans l'utilisation de l'information disponible sur Internet?
- Pédiatres et psychologues ont attiré l'attention sur l'impact possible des ordinateurs sur le développement de la personnalité de l'enfant, par ex, la fatigue, l'isolement.
- Les TIC vont-elles remplacer l'enseignant ? De nombreuses craintes existent quant à l'utilisation des TIC pour l'apprentissage à distance.

Les syndicats devraient-ils proposer de nouveaux indicateurs ou des contre-indicateurs ?

Les indicateurs devraient être acceptés pour autant que les syndicats peuvent contrôler l'usage qu'en font les gouvernements.

Les indicateurs servent principalement aux intérêts économiques ; il est désormais nécessaire de s'assurer que la profession enseignante ait les moyens d'utiliser les indicateurs afin de poursuivre ses objectifs propres. Il ne suffit pas aux syndicats d'avoir accès aux indicateurs ; ils doivent pouvoir tirer un bénéfice optimal de ceux-ci. L'utilisation d'indicateurs existants, ainsi que l'élaboration de nouveaux indicateurs doivent servir les objectifs des écoles et de la profession enseignante. Dès lors, il faudrait donner la priorité aux indicateurs qui vont soutenir le système

éducatif de manière interne et qui reflètent les conditions de travail des enseignants. En d'autres mots, le CSEE devrait accorder la priorité au travail sur les indicateurs qualitatifs.

Les indicateurs doivent être continuellement mis à jour. Les syndicats devraient être vigilants quant à l'utilisation des indicateurs par les gouvernements pour justifier de mauvais choix politiques. Si l'on dit par ex, « un enseignant pour douze élèves », on masque la réalité du terrain.

Comment évoluer vers une harmonisation européenne des objectifs des systèmes d'éducation sans mettre en danger la diversité culturelle de nos systèmes d'éducation ?

Pourquoi ne pas établir des normes minimales sur les conditions matérielles des écoles ? Ces normes existent pour l'élevage des bovins, mais pour l'école rien de tel !

4. Résumé

Recommandations en vue de l'élaboration des orientations politiques du CSEE

Développer de nouveaux indicateurs

1. Les indicateurs existants en matière d'éducation et de formation des enseignants sont tous de nature quantitative et totalement inadéquats. Le CSEE devrait saisir cette opportunité de développer de nouveaux indicateurs. Les domaines spécifiques pour lesquels des indicateurs devraient être créés incluent :
 - une estimation du degré de développement professionnel des enseignants
 - le nombre d'enseignants qualifiés
 - la qualité de l'éducation dans la formation des enseignants
 - la formation et la qualification des chefs d'établissement scolaire

Dans cet ordre d'idées, le CSEE devrait constituer un forum visant à présenter de manière harmonieuse les chiffres nationaux relatifs au nombre d'enseignants qualifiés.

2. Le CSEE devrait œuvrer à l'élaboration d'un plus grand nombre d'indicateurs qualitatifs. La majorité des indicateurs de l'UE sont quantitatifs. Toutefois, un large éventail de valeurs et de compétences promues par l'éducation scolaire ne peuvent être mesurées au moyen d'indicateurs quantitatifs « durs ». La priorité devrait être donnée au travail relatif au développement d'indicateurs qualitatifs dans les domaines de la citoyenneté, de la cohésion sociale, de la démocratie et de la créativité, ainsi que des indicateurs destinés à mesurer des aspects complexes de l'apprentissage tels que l'intelligence émotionnelle et la pensée critique.
3. Les indicateurs devraient en outre refléter d'une part les conditions de l'environnement scolaire (ç.-à-d. la taille de la classe) et d'autre part les conditions de travail des enseignants ; ils devraient également prendre en compte l'environnement social des élèves. Dans ce dernier cas, l'information utilisée devrait provenir d'un échange direct entre l'enseignant et l'élève.

Soutenir les enseignants et le système éducatif

4. Il devrait être reconnu à tous les niveaux que l'objectif des indicateurs est l'amélioration des résultats pédagogiques. Les indicateurs sont un outil, non pas un objectif. L'utilisation d'indicateurs devrait soutenir les systèmes éducatifs de manière interne et induire une augmentation des ressources en vue d'améliorer les résultats pédagogiques.
5. Une approche partant de la base devrait être envisagée ; les enseignants doivent pouvoir accéder directement aux informations concernant les indicateurs et être formés à leur utilisation dans leur travail. Les syndicats devraient superviser l'utilisation des indicateurs au sein des classes et fournir un soutien direct aux enseignants. A cet égard, l'importance de

l'implication des enseignants lors des changements opérés dans les politiques éducatives dans l'éducation devrait également être rappelée.

6. Les syndicats devraient, dans la mesure du possible, tirer un bénéfice optimal des indicateurs existants en tant qu'outil politique leur permettant de poursuivre les objectifs des politiques syndicales.
7. Afin de tirer un bénéfice optimal de la coopération internationale, l'utilisation des indicateurs devrait être accompagnée par un examen par les pairs ainsi que l'échange de bonnes pratiques. A cet égard, le potentiel d'échange de bonnes pratiques entre organisations membres du CSEE devrait être davantage exploité.

Prise de conscience des abus liés aux indicateurs

8. Les syndicats devraient être très vigilants quant aux cas de manipulation ou d'interprétation subjective des indicateurs par les gouvernements dans la poursuite de leurs intérêts propres, et au détriment des systèmes éducatifs. Nombreux sont les exemples où les gouvernements ont utilisé des indicateurs afin de justifier des réductions budgétaires dans le domaine de l'éducation.
9. Le CSEE et ses organisations membres doivent se préoccuper vivement d'une pratique de plus en plus répandue : l'utilisation des indicateurs afin de publier des informations à titre individuel sur les écoles. Les informations publiées sont limitées, sans prendre en compte un contexte élargi, ce qui déforme l'image réelle de l'école.
10. Le CSEE et ses organisations membres doivent rester vigilants quant à l'utilisation inadéquate des indicateurs destinés à mesurer les progrès des étudiants comme reflet de la qualité de l'enseignement ainsi que des indicateurs conduisant à une utilisation accrue des évaluations.

Une stratégie de Lisbonne plus équilibrée

11. L'éducation de la petite enfance devrait être mieux prise en compte dans le développement des indicateurs et repères par l'UE. Comme le CSEE l'a souligné précédemment, l'éducation de la petite enfance joue un rôle crucial dans l'accès à l'apprentissage tout au long de la vie et l'égalité des chances au cours de la vie.
12. Dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, à la lumière des exigences et défis d'une société de la connaissance, l'importance de l'éducation est unanimement reconnue. Toutefois, le CSEE devrait en permanence voir au-delà de la perspective économique de la stratégie de Lisbonne et se concentrer sur une éducation de qualité pour tous.
13. Le travail de l'UE dans le domaine de l'éducation occupe une place de plus en plus importante, à un point tel que les contours d'une politique européenne commune de

l'éducation commencent à prendre forme. Le CSEE devrait continuer à travailler activement à la promotion du respect et à la reconnaissance de la diversité culturelle de la coopération européenne en matière de politique éducative.

14. L'importance de l'investissement dans l'éducation devrait être mise en évidence à tous les niveaux.
15. Un meilleur équilibre entre les indicateurs de main-d'œuvre et de résultats devrait être atteint.
16. Un meilleur équilibre entre l'évaluation scolaire interne et externe devrait être atteint.

D'autres propositions de politiques

17. Il est urgent pour le CSEE de prendre en compte l'impact du processus de Bologne sur la formation des enseignants. La qualité de la formation pédagogique est sérieusement menacée si elle doit être intégrée dans le système en deux cycles du processus de Bologne de 3 (ans) + 2 (ans), qui permet aux étudiants d'entrer dans le marché du travail à la fin de chaque cycle. La combinaison d'unités pratiques et théoriques qui est essentielle à la formation pédagogique requiert un minimum de quatre ans d'études.
18. Il a en outre été suggéré que le CSEE envisage l'élaboration d'une proposition à la Commission européenne visant à mettre sur pied un Centre européen de recherche sur les TIC dans l'éducation.

Réunion du Conseil et Conférence du CSEE
Amsterdam, 14-15 juin 2004

Ordre du jour

L'ENSEIGNEMENT ET LE PROCESSUS DE LISBONNE

**Développement de politiques en matière d'utilisation
d'indicateurs et de repères**

Lundi, 14 juin

- 10.00h – 11.00h: **Enregistrement des participants**
- 11.00h – 11.15h: **Ouverture du Conseil / de la Conférence du CSEE**
par le Président du CSEE, Doug McAvoy
- 11.15h – 12.00h: **L'éducation et le processus de Lisbonne :**
Utilisation d'indicateurs et de repères dans le
développement de politiques d'éducation communes
par M. Anders Hingel, DG Education & Culture, Commission
européenne – en charge du Groupe d'experts sur les indicateurs.
- 12.00h – 12.30h : **Questions et débat**
- 12.30 h – 14.00h: Déjeuner**
- 14.00h – 14.30h: **Processus Bruges / Copenhague**
- 14.30h – 15.30h: **Débat sur le travail au sein des groupes d'experts de la Commission**
Plénière: Contributions des représentants du CSEE dans les Groupes
d'experts de la Commission
- 15.30h – 16.00h: Pause café**
- 16.00h – 16.30h: **Vers une politique européenne commune?**
Par le Professeur Ulf Fredriksson, du Département Education de
l'Université de Mid Sweden, Suède

16.30h – 17.00h: **Débat en plénière**

19.00h *Dîner*

Mardi, 15 juin

9.00.h – 9.45h: **Les indicateurs et l'enseignant**
par le Professeur Peter Mortimore, ancien Directeur du Département Education de l'Université de Londres

9.45h – 10.15h: **Questions et débat**

10.15h- 11.30h: **Le défi de Lisbonne : utilisation des indicateurs et repères**
Groupes de travail et *Pause café*

11.30h – 12.00h: **Les priorités de la future Présidence néerlandaise en matière d'éducation**
par Mme Maria van der Hoeven, Ministre néerlandaise de l'Education

12.00 h- 13.30h *Déjeuner*

13.30h – 14.00h: **L'élaboration de politiques relatives à l'utilisation d'indicateurs et de repères en matière d'éducation**
Panel / Débat: représentants de 5 organisations membres

14.00h – 15.00h: **Politique future du CSEE en matière d'utilisation d'indicateurs et de repères**
Discussions en groupes

15.00h – 15.30h: **Rapports des groupes et conclusions**
Plénière

15.30h: **Clôture du Conseil et de la Conférence**

Liste des participants

Pays	Organisation	Nom	Prénom
Allemagne	VBE	Eckinger	Ludwig
Allemagne	VBE	Zimmermann	Michael
Allemagne	GEW	Buch	Volker
Allemagne	GEW	Stange	Eva Maria
Allemagne	GEW	Heise	Christoph
Allemagne	BLBS	Rosenau	Renate
Belgique	ACOD	Deckers	Hugo
Belgique	COC	Van Renterghem	Rudy
Belgique	ACOD	Vanswevelt	George
Belgique	UCEO-CSEns	Desmedt	Michel
Belgique	CSC (fic)	Bastien	Michel
Bulgarie	SEB	Damianova	Kounka
Bulgarie	Podkrepa	Kroumov	Kroum
Chypre	PCED	Kasoulides	Andreas
Chypre	PCED	Peyiotis	Ioannis
Chypre	PCED	Kouratou	Alexandros
Chypre	OLTEK	Mattheou	Niki Stavrou
Chypre	CELMEK	Iosef	Andreas
Chypre	CELMEK	Theophilou	Stelios
Chypre	KTCEOS	Selchuk	Samiye

Danemark	BUPL	Lund	Stig
Danemark	NLS	Darinder	Lillemor
Danemark	DLF	Andersen	Stig
Danemark	GL	Madsen	Peter
Danemark	GL	Laugesen	Hans
Espagne	STEs	López Cirugeda	Justo
Espagne	FETE-UGT	Caño	Isabel
Espagne	FETE-UGT	López Cortiñas	Carlos
Estonie	EPU	Parkel	Vaike
Finlande	FUURT	Matilainen	Riku
Finlande	FUURT	Rönnholm	Ragna
Finlande	OAJ	Rusk	Anders
Finlande	OAJ	Melto	Marjatta
France	SNEP-FSU	Camel	Frédéric
France	FEP-CFDT	Fondard	Marie-Agnès
France	UNSA-Edu	Biot	Jean-Louis
France	UNSA-Edu	Gonthier	Patrick
France	SNES	Ferrari	Roger
France	SNES	Jean	Gisèle
France	SNES	Cordelier	Odile
France	SNETAA	Pabot	Bernard
France	SNETAA	Lang	Catherine
Grèce	OLME	Giakoumakis	Kostas
Grèce	OLME	Kalomoiris	Grigoris
Grèce	OIELE	Haralambos	Stertsos

Grèce	OIELE	Koustoula	Dafni
Grèce	DCE	Babouras	Polyzois
Grèce	DCE	Beladakis	Manolis
Hongrie	SEH-PSZ	Vajna	Tünde
Hongrie	SEH-PSZ	Varga	Laszlo
Irlande	INTO	Long	Seamus
Irlande	INTO	Corcoran	Austin
Italie	CGIL	Giorgetti	Gabriella
Lettonie	LIZDA	Trapenciere	Ilze
Lituanie	LEETU	Babrauskiene	Tatiana
Norvège	NARW	Lem	Sigrid
Norvège	Utdanningsforb.	Holst	Haldis
Norvège	Utdanningsforb.	Østereng	Berit
Norvège	Utdanningsforb.	Skulberg	Harald
Pays-Bas	AOB	Van Nie	Auke
Pays-Bas	AOB	Dresscher	Walter
Pays-Bas	AOB	Dumont	André
Pays-Bas	AOB	Kerperien	Trudy
Pays-Bas	AOB	Stemerding	Gerrit
Pays-Bas	AOB	Verlinden	Claire
Pays-Bas	OCNV	De Jong	Evert
Pays-Bas	OCNV	Huisman	Francis
Pologne	NSS Solidarn.	Misterkiewicz	Boguslaw
Portugal	SINDEP	Chagas	Carlos
Portugal	FNE	Bragança	Arminda

Portugal	FENPROF	Gaspar	Ana
R-U	SSTA	Eaglesham	David
R-U	SSTA	McKenzie	Alan
R-U	NASUWT	Lerew	Pat
R-U	NASUWT	Gunn	Olwyn
R-U	ATL	Rowley	Judith
R-U	ATL	Imison	Gerald
R-U	NUT	Jarman	Arthur
R-U	NUT	Fawcett	Barry
R-U	NUT	Bangs	John
R-U	NUT	McAvoy	Doug
R-U	EIS	Wardhaugh	Sheena
R-U	EIS	Smith	Ronnie
Rép. tchèque	CMOS-PS	Langer	Radovan
Slovaquie	OZPSaV	Pavlovicova	Katarina
Slovaquie	OZPSaV	Gasperan	Jan
Slovénie	ESTUS	Modrijan	Sandi
Suède	LR	Hallenberg	Lars
Suède	LR	Astrom	Sonja
Suède	Läraryförbundet	Norrstad	Mats
Suède	Läraryförbundet	Lindholm	Jörgen
Suisse	SER	Schöb	Suzanne
Suisse	SER	Pasquier	Georges

Invités:

Fredriksson	Ulf
Hingel	Anders
Lennon	Charlie
Mortimore	Peter
Mouchoux	Alain

CSEE:

Birkvad	Birgitte
Falktoft	Annemarie
Jenaro	Elena
Rømer	Martin
Verschueren	Danielle

Annexe I

Le Processus de Lisbonne Education et Formation 2010

En 2000, le Conseil européen de Lisbonne a établi un objectif stratégique pour l'Union européenne d'ici à 2010 : *«devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale»*. Dans ce contexte, il a été demandé au Conseil « Education » d'entreprendre *« une réflexion générale sur les objectifs concrets futurs des systèmes d'enseignement, axée sur les préoccupations et les priorités communes tout en respectant les diversités nationales »*.

En 2001, le Conseil « Education » a adopté trois objectifs stratégiques pour les systèmes d'éducation et de formation à atteindre d'ici à 2010:¹⁰

- **Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne**
- **Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation**
- **Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation**

En outre, treize objectifs concrets associés ont été identifiés afin de soutenir les trois principaux objectifs :

Objectif 1 : Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne

- 1.1 Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs
- 1.2 Développer les compétences nécessaires dans la société fondée sur la connaissance
- 1.3 Permettre à tous d'avoir accès aux TIC

¹⁰ Rapport du Conseil "Education" au Conseil européen sur "Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation", 12 février 2001.

1.4 Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques

1.5 Utiliser les ressources de manière optimale

Objectif 2 : Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation

2.1 Un environnement d'éducation et de formation ouvert

2.2 Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes

2.3 Promouvoir la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale

Objectif 3 : Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation

3.1 Renforcer les liens avec le monde du travail et de la recherche et avec la société dans son ensemble

3.2 Développer l'esprit d'entreprise

3.3 Améliorer l'enseignement des langues étrangères

3.4 Accroître la mobilité et les échanges

3.5 Renforcer la coopération européenne

En 2002, les ministres de l'éducation de l'UE et la Commission européenne ont approuvé un Programme de travail détaillé¹¹ visant à mettre en œuvre les objectifs concrets futurs adoptés en 2001. Le programme de travail établit quarante-deux points clés à traiter afin d'atteindre les trois objectifs stratégiques et identifie les principaux instruments à utiliser afin de mesurer les progrès.

En outre, le Conseil « Education » et la Commission ont défini les objectifs suivants à atteindre d'ici à 2010 :

- 1) *la qualité de l'éducation et de la formation soit portée au niveau le plus élevé, et que l'Europe soit une référence mondialement reconnue pour la qualité et la valeur de ses systèmes et établissements d'éducation et de formation;*

¹¹ « Programme de travail détaillé sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe », adopté par le Conseil Education et la Commission le 14 février 2002.

- 2) *les systèmes d'éducation et de formation en Europe soient suffisamment compatibles pour que les citoyens puissent passer d'un système à l'autre et profiter de leur diversité;*
- 3) *les personnes qui possèdent des qualifications, des connaissances et des compétences acquises où que ce soit dans l'UE puissent les faire reconnaître effectivement dans toute l'Union pour réussir dans leur profession ou se perfectionner;*
- 4) *les Européens de tout âge aient accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie;*
- 5) *l'Europe soit ouverte à la coopération avec toutes les autres régions, pour leur bénéfice réciproque, et qu'elle devienne la destination la plus prisée des étudiants, des universitaires et des chercheurs des autres régions du monde.*

Les quarante-deux points clés définis dans le programme de travail sont les suivants, présentés en relation avec les trois objectifs stratégiques et les treize objectifs associés :

Objectif 1

Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'Union européenne

1.1 Améliorer l'éducation et la formation des enseignants et des formateurs

Points clés :

- 1) Déterminer les compétences que les enseignants et les formateurs devraient posséder compte tenu de l'évolution de leur fonction dans la société de la connaissance.
- 2) Créer les conditions nécessaires pour que les enseignants et les formateurs bénéficient d'un soutien adéquat pour relever les défis de la société de la connaissance, y compris à travers la formation initiale et la formation continue dans la perspective de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.
- 3) Veiller à ce que la profession d'enseignant attire suffisamment de candidats dans toutes les disciplines et à tous les niveaux et pourvoir aux besoins à long terme de la profession en renforçant l'attrait de celle-ci.
- 4) Attirer de nouveaux candidats à l'enseignement et de la formation ayant déjà acquis une expérience professionnelle dans d'autres domaines.

1.2 Développer les compétences nécessaires dans la société fondée sur la connaissance

Points clés :

- 1) Déterminer les nouvelles compétences de base ainsi que la manière de mieux les intégrer dans les programmes, aux côtés des compétences de base traditionnelles, ainsi que les moyens de les acquérir et de les entretenir plus efficacement au cours de la vie.
- 2) Mettre les compétences de base véritablement à la portée de tous, y compris pour les personnes moins favorisées, celles qui ont des besoins particuliers, les jeunes en décrochage scolaire et les apprenants adultes.
- 3) Encourager la validation officielle des compétences de base, afin de faciliter l'éducation et la formation permanentes et l'employabilité.

1.3 Permettre à tous d'avoir accès aux TIC

Points clés :

- 1) Fournir des équipements et des logiciels éducatifs adéquats afin d'optimiser l'utilisation des TIC et de l'apprentissage en ligne dans les pratiques d'enseignement et de formation.
- 2) Encourager à exploiter au mieux les techniques d'enseignement et d'apprentissage novatrices basées sur les TIC.

1.4 Augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques

Points clés :

- 1) Renforcer l'intérêt pour les mathématiques, les sciences et les technologies dès le plus jeune âge.
- 2) À court et à moyen terme, encourager davantage de jeunes à opter pour des études et des carrières dans les domaines des mathématiques, des sciences et des technologies, en particulier pour des carrières dans la recherche et les disciplines scientifiques pour lesquelles il y a un manque de personnel qualifié, notamment en élaborant des stratégies d'orientation et de conseil en matière éducative et professionnelle.
- 3) Améliorer l'équilibre entre les garçons et les filles dans les filières mathématiques, scientifiques et technologiques.
- 4) Prévoir un nombre suffisant d'enseignants qualifiés pour les mathématiques et les matières scientifiques et techniques.

1.5 Utiliser les ressources de manière optimale

Points clés :

- 1) Accroître l'investissement dans les ressources humaines tout en assurant une distribution équitable et efficace des ressources disponibles afin de faciliter l'accès général à l'éducation et à la formation et d'en améliorer la qualité.
- 2) Soutenir le développement de systèmes d'assurance de la qualité compatibles, tout en respectant la diversité en Europe.
- 3) Développer le potentiel des partenariats entre les secteurs public et privé.

Objectif 2

Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation

2.1 Un environnement d'éducation et de formation ouvert

Points clés :

- 1) Élargir l'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie en fournissant des informations, des conseils et une orientation concernant toute la gamme des possibilités d'éducation et de formation disponibles.
- 2) Organiser l'éducation et la formation de manière telle que les adultes puissent effectivement y participer et combiner cette participation avec d'autres activités et responsabilités.
- 3) Veiller à ce que l'éducation et la formation soient accessibles à tous, afin de pouvoir mieux relever les défis de la société fondée sur la connaissance.
- 4) Promouvoir des filières souples d'éducation et de formation pour tous.
- 5) Promouvoir des réseaux d'institutions d'éducation et de formation à différents niveaux dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

2.2 Rendre l'éducation et la formation plus attrayantes

Points clés :

- 1) Encourager les jeunes à poursuivre leur éducation ou leur formation au terme de la période de scolarité obligatoire; motiver les adultes à participer à l'éducation et de à la formation pendant toute leur vie et leur en donner les moyens.
- 2) Mettre en place des moyens pour la validation officielle des expériences d'éducation et de formation non formelles.
- 3) Trouver des moyens de rendre l'éducation et la formation plus attrayantes, aussi bien dans le cadre des systèmes d'éducation et de formation formels qu'en dehors de ceux-ci.

- 4) Encourager une culture de l'éducation et de la formation pour tous et sensibiliser les apprenants potentiels aux bénéfices sociaux et économiques de l'éducation et de la formation.

2.3 Promouvoir la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale

Points clés :

- 1) Garantir une promotion efficace de l'apprentissage des valeurs démocratiques ainsi que de la participation démocratique par tous les partenaires scolaires afin de préparer à la citoyenneté active.
- 2) Intégrer pleinement la dimension d'égalité des chances dans les objectifs et le fonctionnement de l'éducation et de la formation.
- 3) Assurer un accès équitable à l'acquisition de compétences pour les personnes défavorisées et celles qui bénéficient actuellement le moins des systèmes existants, et encourager ces personnes à suivre un enseignement ou une formation.

Objectif 3

Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation

3.1 Renforcer les liens avec le monde du travail et de la recherche et avec la société dans son ensemble

Points clés :

- 1) Promouvoir une coopération étroite entre les systèmes d'éducation et de formation et la société dans son ensemble.
- 2) Mettre en place entre tous les types d'établissements d'éducation et de formation, les entreprises et les centres de recherche des partenariats qui soient profitables à tous 1.
- 3) Promouvoir le rôle des acteurs concernés dans le développement de la formation, y compris la formation initiale, et l'éducation et la formation sur le lieu de travail.

3.2 Développer l'esprit d'entreprise

Points clés :

- 1) Promouvoir le sens de l'initiative et la créativité dans l'ensemble du système d'éducation et de formation afin de développer l'esprit d'entreprise.
- 2) Faciliter l'acquisition des compétences nécessaires pour créer et gérer une entreprise.

3.3 Améliorer l'enseignement des langues étrangères

Points clés :

- 1) Encourager chacun à apprendre deux langues autres que sa langue maternelle ou, le cas échéant, davantage et mieux faire comprendre l'importance de l'apprentissage des langues étrangères à tout âge.
- 2) Encourager les écoles et les centres de formation à utiliser des méthodes d'enseignement et de formation efficaces et motiver les élèves afin qu'ils poursuivent l'apprentissage des langues par la suite.

3.4 Accroître la mobilité et les échanges

Points clés :

- 1) Assurer l'accès le plus large possible à la mobilité pour les personnes et les organismes d'éducation et de formation, notamment ceux qui s'adressent à un public défavorisé, et réduire les obstacles qui entravent encore la mobilité.
- 2) Surveiller le volume, les destinations, les taux de participation ainsi que les aspects qualitatifs des flux de mobilité en Europe.
- 3) Faciliter la validation et la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de la mobilité.
- 4) Promouvoir la présence et la reconnaissance de l'éducation et de la formation européennes dans le monde ainsi que leur attrait auprès des étudiants, des universitaires et des chercheurs d'autres régions du monde.

3.5 Renforcer la coopération européenne

Points clés :

- 1) Rendre les procédures de reconnaissance plus efficaces et plus rapides pour ceux et celles qui veulent poursuivre leurs études ou leur formation ou travailler où que ce soit en Europe.
- 2) Promouvoir la coopération entre les organisations et les autorités compétentes afin d'assurer une plus grande compatibilité en matière d'assurance de la qualité et de validation.
- 3) Encourager la transparence de l'information relative aux possibilités et aux structures en matière d'éducation et de formation, en vue de la création d'un espace éducatif ouvert en Europe.
- 4) Promouvoir la dimension européenne de l'enseignement et de la formation.

Annexe II

Final list of indicators as proposed by the Standing Group on Indicators and Benchmarks in July 2003¹²

Objective 1.1

- Age distribution of teachers together with upper and lower retirement age.
- Number of young people in the 0-15 and 16-19 age groups and as percentage of total population.
- Ratio of pupils to teaching staff by education level.

Objective 1.2

- Percentage of those aged 22 who have successfully completed at least upper secondary education (Isced 3).
- Percentage of pupils with reading literacy proficiency “level 1” and lower on the PISA reading literacy scale.
- Distribution and mean performance of students, per country, on the PISA reading literacy scale.
- Distribution and mean performance of students, per country, on the PISA mathematical literacy scale.
- Distribution and mean performance of students, per country, on the PISA science literacy scale.
- Percentage of adults with less than upper secondary education who have participated in any form of education or training, in the last 4 weeks by age group (25-34, 35-54 and 55-64).

Objective 1.4

- Students enrolled in mathematics, science and technology as a proportion of all students in tertiary education (ISCED 5A, 5B and 6).
- Graduates in mathematics, science and technology (ISCED 5A, 5B and 6) as percentage of all graduates (ISCED 5A, 5B and 6).
- Total number of tertiary (ISCED 5A, 5B and 6) graduates from mathematics, science and technology fields.
- Share of tertiary graduates in mathematics, science and technology per 1000 inhabitants aged 20-29 - Broken down by ISCED levels 5A, 5B and 6.

Objective 1.5

- Public expenditure on education as a percentage of GDP

¹² ***Seulement disponible en anglais***

Report from the Standing Group on Indicators and Benchmarks (SGIB): “*Final list of indicators to support the implementation of the work programme on the future objectives of the education and training systems: Results of the consultation of the working groups*”, July 2003. The SGIB is an expert group set up by the European Commission in 2002 to give advice on the use of indicators.

- Private expenditure on educational institutions as a percentage of GDP
- Enterprise expenditure on continuing vocational training courses as a percentage of total labour costs.
- Total expenditure on educational institutions per pupil/student by level of education (PPS)
- Total expenditure on educational institutions per pupil/student by level of education relative to GDP per capita.

Objective 2.1

- Percentage of population aged 25-64 participating in education and training in 4 weeks prior to the survey by level of educational attainment.

Objective 2.2

- Hours in CVT courses per 1000 hours worked (only enterprises with CVT courses), by NACE.
- Hours in CVT courses per 1000 hours worked (all enterprises), by NACE
- Participation rates in education by age and by level of education.
- Share of the population aged 18-24 with only lower secondary education and not in education or training

Objective 3.3

- Distribution of lower/ upper secondary pupils, learning foreign languages.
- Average number of foreign languages learned per pupil in upper secondary education.

Objective 3.4

- Inward and outward mobility of teachers and trainers within the Socrates (Erasmus, Comenius, Lingua and Grundtvig) and Leonardo da Vinci programmes
- Inward and outward mobility of Erasmus students and Leonardo da Vinci trainees
- Foreign students enrolled in tertiary education (ISCED 5 and 6) as a percentage of all students enrolled in the country of destination, by nationality (European country or other countries)
- Percentage of students (ISCED 5-6) of the country of origin enrolled abroad (in a European country or other countries)

The Standing Group on Indicators and Benchmarks has identified the following areas as priority areas for developing new indicators:

- Language competencies
- Efficiency in expenditure on education and training
- Learning to learn skills
- Percentage of teachers and trainers in continuous training
- Social background of tertiary students
- Social cohesion and active citizenship
- Equity
- ICT
- Mobility